

Mettre en place l'étiquette environnementale dans votre hôtel

FAIRE DÉCOUVRIR À VOTRE CLIENTÈLE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE D'UNE NUITÉE

L'affichage environnemental est un des engagements phare du Grenelle de l'Environnement. Cet outil concret est mis au service du consommateur pour guider ses achats vers les produits les plus respectueux de l'environnement.

Les Conseillers Tourisme et Environnement de la CCI Puy-de-Dôme, formés par la société Betterfly Tourism, vous accompagnent dans cette démarche.

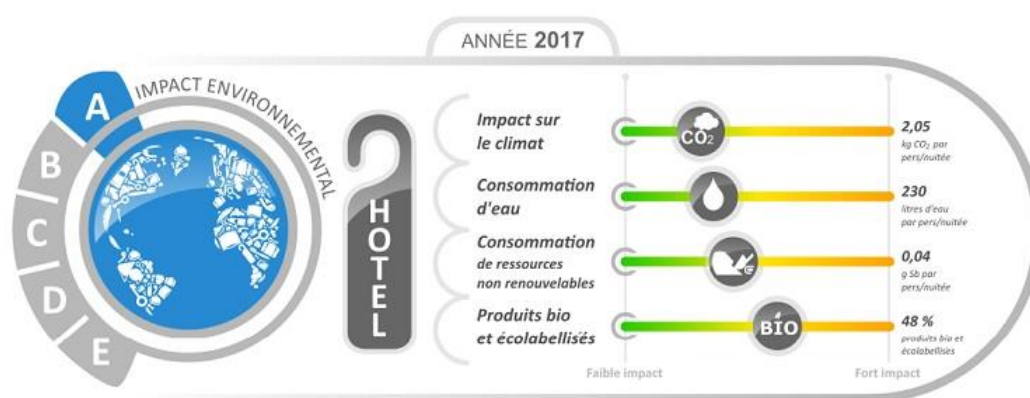
OBJECTIFS Grâce à la mise en place de l'étiquette environnementale :

POUR VOS CLIENTS

- Appréhender facilement les engagements environnementaux de l'établissement
- Disposer d'une information environnementale pour le choix d'un hébergement

POUR VOTRE ETABLISSEMENT

- Calculer les impacts environnementaux pour les diminuer et réaliser des économies à court terme
- Communiquer simplement et efficacement sur son engagement environnemental auprès de vos clients
- Participer à une dynamique nationale
- Anticiper une potentielle réglementation vers un encadrement réglementaire

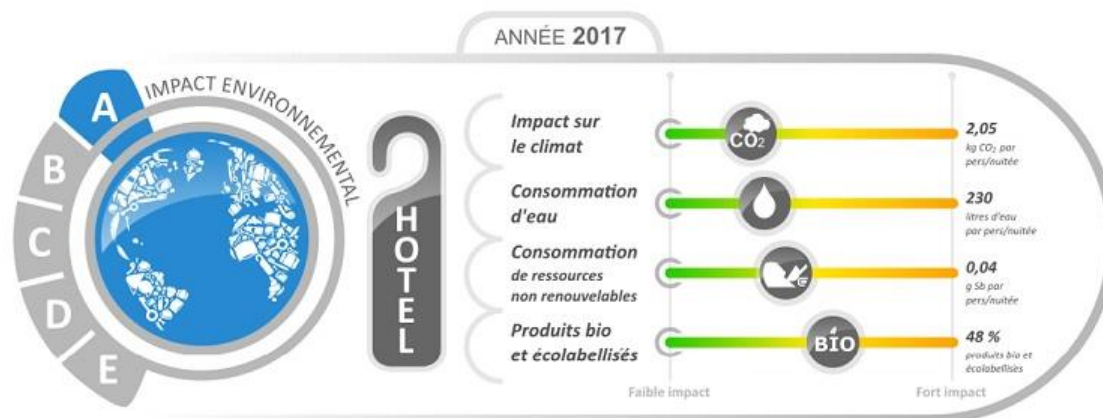


Les étapes de la démarche :



L'étiquette environnementale donne une lettre, qui représente l'impact environnemental d'une nuitée accompagnée d'un petit déjeuner dans l'établissement, par personne, et des services associés (espace bien-être si inclus dans la nuitée).

Le classement par lettrage de A à E (A étant la meilleure lettre) donne un repère immédiat au consommateur. Meilleure est la lettre, moindre est l'impact de la nuitée du client sur l'environnement.



Lors de la remise de l'étiquette environnementale, un guide de bonnes pratiques permet à l'hôtelier de prendre les mesures nécessaires pour diminuer les impacts néfastes de son activité :

- utiliser des produits locaux ou biologiques au petit déjeuner
- installer des ampoules LED
- favoriser les grands formats pour diminuer les quantités de déchets
- utiliser des réducteurs de débit d'eau
- ...

Dès lors que l'établissement a modifié les caractéristiques de son exploitation, il sera possible de réaliser une nouvelle étiquette afin de mesurer les améliorations des performances environnementales de l'établissement.

La méthodologie, élaborée par un groupe de travail national en collaboration avec les professionnels du secteur, l'ADEME, le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer et Butterfly Tourism, permet de délivrer une information chiffrée aux consommateurs sur les impacts environnementaux des hôtels fréquentés.

Une échelle de valeurs reprend la moyenne des 4 indicateurs suivants (cf. détail ci-contre) :

- Impact sur le climat
- Consommation d'eau en cycle de vie
- Consommation de ressources non renouvelables
- Produits biologiques et écolabellisés.

L'outil WINGGY utilisé pour l'évaluation permet une analyse environnementale des divers postes. Ainsi, l'affichage environnemental permet non seulement de mieux informer le consommateur, mais également d'engager l'établissement dans une réduction de ses impacts et de ses coûts.

Les indicateurs



Impact sur le climat

exprimé en kilogramme CO₂ par personne / nuitée

Quantité de gaz à effet de serre (en kg CO₂) émise en séjournant une nuit dans l'hôtel étiqueté, c'est-à-dire :

- les gaz à effet de serre générés par la consommation d'énergie de l'établissement,
- les émissions dues à la fabrication, au transport et à la fin de vie du matériel et des consommables utilisés dans l'hôtel.



Consommation d'eau en cycle de vie

exprimée en m³ par personne / nuitée

Volume d'eau moyen (en m³) consommé en séjournant une nuit dans l'hôtel étiqueté. Est prise en compte l'eau utilisée pour :

- les douches, baignoires, robinets et WC,
- la blanchisserie des draps et serviettes,
- l'entretien de l'établissement,
- les services associés à la nuitée (piscine, spa, ...),
- la fabrication des matières premières pour les équipements et consommables (eau en cycle de vie).



Consommation de ressources non renouvelables

exprimée gramme d'antimoine (g Sb) par personne / nuitée

Epuisement des ressources naturelles (en g Sb), de type matières premières minérales et combustibles fossiles, qui proviennent de gisements formés au cours de l'histoire géologique de la Terre et correspondant à un stock épuisable. Il prend en compte :

- l'énergie utilisée : électrique, combustible, ... pour les équipements, l'éclairage, le chauffage et la climatisation,
- les matières premières utilisées pour la fabrication des équipements (électriques notamment) et des consommables (emballages des produits d'accueil, ...).



Produits biologiques et écolabellisés

exprimé en pourcentage de produits utilisés

Part de produits biologiques ou écologiques (en % de la masse totale de produits utilisés) utilisée en séjournant une nuit dans l'hôtel étiqueté. Il prend en compte les consommables porteurs d'un label écologique, ou issus de l'agriculture biologique, que ce soit les produits d'accueil, du petit déjeuner, ou encore des produits d'entretien utilisés par l'établissement.

Vos contacts Tourisme

Service Tourisme CCI Puy-de-Dôme

148 boulevard Lavoisier
63037 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 43 43 43 - tourisme@puy-de-dome.cci.fr

Secteur Combrailles / Limagne :

Marc Torre
Délégation de Riom
17 avenue Jean-Jaurès
63200 Mozac
Tél. : 04 73 33 74 74
marc.torre@puy-de-dome.cci.fr

Secteur Livradois Forez / Issoire :

Thierry Pagès
Délégation d'Ambert
4 place de l'Hôtel de Ville
63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 01 55
thierry.pages@puy-de-dome.cci.fr

Secteur agglomération clermontoise et Sancy :

Lucile Masson
CCI Puy-de-Dôme
148 boulevard Lavoisier
63037 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 43 43 09
lucile.masson@puy-de-dome.cci.fr

